

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 20 mars 2021 à 9 heures 00**

L'an deux mille vingt et un, le vingt mars, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Aurélien DOMMANGET, après avoir été dûment convoqué le 06 mars 2021.

Réunion : Ordinaire

Etaients présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Ludivine DUFOUR, Dominique LORIDAN, Carole PARREIN, Philippe PIQUET, David DUBOIS, Marie STRYJKOWSKI, Maxime SGARD, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Christophe COURBY

Secrétaire de séance : Mr Joël DESSEIN

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation et ratification du compte rendu du 01 mars 2021.
- 3- Informations au conseil.
- 4- Transfert de compétence « Mobilité »
- 5- Délibération pour la FDE62.
- 6- Taux d'imposition de la taxe foncière pour 2021.
- 7- Budget primitif 2021.
- 8- Questions diverses.
- 9- Annexes

Annexe 1 : Le courrier de FDE 62

Annexe 2 : Transfert de compétence de « Mobilité » et résultat du vote

Annexe 3 : Présentation du Budget primitif 2021

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Joël DESSEIN se propose.

2) Approbation et signature du compte-rendu du 14 juin 2020

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du 01 mars 2021 est signé par les membres présents du conseil

3) Informations au conseil.

M. le maire Aurélien DOMMANGET informe le conseil des nouvelles suivantes :

- Les élections sont maintenues et auront bien lieu les 04 Avril pour le premier tour et le 11 Avril. Les panneaux d'affichages seront donc bien installés.

Le 04 Avril 2021, la tenue du bureau de vote sera organisée de la façon suivante :

08h-10h30 Véronique CLABAUX et Dominique LORIDAN

10h30-13h00 Ludivine DUFOUR et David DUBOIS

13h00-15h30 Carole PARREIN et Joël DESSEIN

15h30- 18h00 Aurélien DOMMANGET et Maxime SGARD

Le 11 Avril 2021 La tenue du bureau de vote sera organisée de la façon suivante :

08h-10h30 Véronique CLABAUX et Philippe PIQUET

10h30-13h00	Ludivine DUFOUR et David DUBOIS
13h00-15h30	Carole PARREIN et Joël DESSEIN
15h30- 18h00	Aurélien DOMMANGET et Dominique LORIDAN

Elections départementales 2021 : Elles devaient initialement avoir lieu au cours du mois de mars 2021. Leurs dates ont toutefois été décalées en raison de l'épidémie de Covid. Elles seront officialisées dans un décret qui devrait paraître au cours du premier semestre 2021. Les dates des départementales seront donc soit les 13 et 20 juin, soit les 20 et 27 juin.

- Le FDE 62 (Fédération Départementale d'Énergie 62) présidé par M. Michet SERGENT a adressé un courrier aux maires du Pas de Calais présentant la motion adoptée par le bureau contre le projet gouvernemental « HERCULE » qui traite de la restructuration d'EDF.
L'ensemble du conseil et en accord avec la motion de la FDE 62 et précise que ce service public doit le rester en tant que tel et non pas vendu à des investisseurs.
Cf : Annexe 1 : Le courrier de FDE 62
- Nous n'obtiendrons pas de subvention du département pour les travaux de l'impasse de la pisciculture, nous allons au plus vite solliciter la CCPL afin d'obtenir une subvention exceptionnelle au titre du plan de relance engagé par la CCPL.
Ces travaux restent toujours inscrits dans notre programme
- Maxime SGARD informe le conseil des dernières décisions du SIDEALF. Le syndicat propose de racheter le forage de Tournehem sur la Hem initialement réalisé en 2013.
Le village de Bonningues les Ardres souhaite passer par un assainissement collectif.

4) Transfert de compétence « Mobilité ».

Transfert de compétence « Mobilité ». Le conseil communautaire du 18/02/2021 a délibéré favorablement pour solliciter les communes afin de transférer les compétences « Mobilité » à la CCPL. Pour mémoire ceci est prévu par la loi LOM de 2019.

Si ce transfert de compétence n'est pas réalisé avant le 30 juin 2021, c'est la région qui assurera cette gestion.

Des remarques sont faites sur le manque de facilité de transport au sein de notre région. Par exemple, les bus du Calaisis s'arrêtent à Guînes et il n'y a pas de moyen de transport de Clerques et de Licques vers Guînes, alors qu'il existe un bus pour Boulogne sur mer au départ de Licques le matin et le midi.

Le vote du transfert de « Mobilité » vers la CCPL est favorable à l'unanimité

Annexe 2 : Transfert de compétence de « Mobilité » et résultat du vote

5) Délibération pour la FDE62

Pour les communes ayant moins de 2000 habitants, la FDE62 perçoit en lieu et place de ces communes la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité). Celle-ci reverse aux communes chaque trimestre le produit de cette taxe moins les frais de gestion et de contrôle et également une participation des communes au fond SEVE (Suppression de l'Éclairage Vétuste pour l'Environnement). Ce mandatement est de 97%.

Le conseil d'administration de la FDE 62 a décidé de modifier les modalités de versement de la TCCFE et de la passer à 95%. Les 2% supplémentaires non reversés aux communes serviront à abonder des fonds destinés à soutenir les communes dans des actions de la maîtrise de l'énergie.

M. le maire Aurélien Dommanget propose de passer au vote cette modification.

7 votes pour la modification du taux de 97 à 95 %

3 Abstentions

6) Taux d'imposition de la taxe foncière pour 2021.

La DGFIP demande un vote sur le pourcentage de la taxe foncière communale qui est de 11,71%.

Ce qui correspond à une taxe foncière pour les propriétés bâties de 33,97 %

Ce chiffre et le résultat des 11,71 % + 22,26% (part départementale)

Et 34,36 % par communale sur les propriétés non bâties.

Le conseil vote à l'unanimité pour le maintien des taux de prélèvement pour 2021 à :

33,97% pour les propriétés bâties

34,36% pour les propriétés non bâties

7) Budget primitif 2021

Mme Ludivine DUFOUR fait une présentation des différentes sections du budget primitif 2021 selon les orientations et projets du conseil municipal.

Elle précise que le document à destination des élus est la préparation du budget primitif 2021.

Elle rappelle que lors de la réunion du 01/03/21, l'affectation des résultats 2020 était faite comme suit :

D 001 : déficit d'investissement 2020 de 26584,43 Euros que nous reprendrons donc dans les dépenses d'investissement 2021.

1068 : C'est obligatoire pour combler le déficit d'investissement qui est pris sur l'excédent de fonctionnement de 106104,11 euros. Les 26584,43 euros que nous retrouverons dans les recettes d'investissement 2021

002 : c'est l'excédent de fonctionnement de 79519,68 euros qui sera réparti entre le fonctionnement et l'investissement

Elle précise également que les données entrées dans le logiciel comptable de la mairie sont en mode « proposition », aussi avons-nous ajouté les informations au crayon. C'est ce que nous voterons. Après le vote, les données « propositions » seront transférées vers le mode « voté ».

Si les élus souhaitent une information sur la façon dont on ventile les lignes budgétaires dans le logiciel dédié, je suis disponible pour le faire.

A l'issue de l'exposé sur le budget primitif, M. le maire Aurélien Dommanget propose de passer au vote.

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2021

8) Questions diverses

M. le maire Aurélien Dommanget informe le conseil que M. Vasseur Christophe maintenant domicilié à Clerques demande une dérogation de la commune pour le maintien de ces deux enfants à l'école primaire de Licques, ceci pour des raisons de commodités d'ordre familial et de travail. Bien que comprenant les raisons de M. Vasseur, le conseil réaffirme l'opposition de principe de la commune pour les dérogations à la carte scolaire, dans la mesure où les services scolaires sont déjà financés à travers le RPI, les élus gardant en tête la nécessité de maintenir les effectifs scolaires. M. Vasseur sera reçu afin d'exprimer la décision du conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

9) Annexes

Annexe 1 : Le courrier de FDE 62

Annexe 2 : Transfert de compétence de « Mobilité » et résultat du vote

Annexe 3 : Présentation du Budget primitif 2021

Signatures du compte rendu du 21 juin 2020

Aurélien DOMMANGET,
Maire



L. DUFOUR
1^{er} Adjoint



M. SGARD
2^{ème} Adjoint



Les Conseillers Municipaux présents :


V. CLABAUX

~~Le secrétaire de séance~~



J. DESSEIN

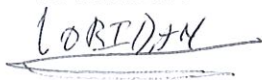
~~Le secrétaire de séance~~



D. DUBOIS



D. LORIDAN



C. PARREIN



P. PIQUET



M. STRYJKOWSKI

